



Dossier Technique Exposants

JRES 2013
du lundi 9 au vendredi 13 décembre

Sommaire

○ Liste des interlocuteurs	p 3 - 4
○ Horaires et accès montage et démontage	p 5
○ Comment réceptionner des colis au Corum ?	p 6
○ Comment accéder au Corum ?	p 7
○ Plans d'accès	p 8 - 9
○ Services du Congrès	p 10
○ Consignes Générales	p 11
○ Sécurité – Surveillance et Gardiennage	p 12
○ Règlement de sécurité	p 13 - 14
○ Equipement de stands	p 15
○ Branchements électriques	p 16
○ Téléphone – Internet	p 16
○ Prestations diverses	p 17
○ Attestation règlement et sécurité	p 18
○ Formulaire enseigne	p 19
○ Bon de commande prestations techniques	p 20
○ Plan du stand	p 21

Liste des interlocuteurs

Organisation Générale du Congrès

Contact congrès JRES 2013
Groupe Stands et Exposants

E.mail exposants@jres.org

Inscription des exposants

Europa Organisation
insc-jres@europa-organisation.com

Régie Générale de l'Exposition

LE CORUM
Service Régie Congrès & Expositions
Esplanade Charles de Gaulle
BP 2200
34027 MONTPELLIER CEDEX 1 - FRANCE

Contact **Franck COMMANAY**
Tel 04 67 61 67 53
Fax 04 67 61 66 89
E.mail fcommanay@enjoy-montpellier.com

Facturation Prestations Optionnelles

LE CORUM
Service Facturation Exposition
Esplanade Charles de Gaulle
BP 2200
34027 MONTPELLIER CEDEX 1 - FRANCE

Tel 04 67 17 67 04
Fax 04 67 17 67 00
E.mail ncaillac@enjoy-montpellier.com

Location Mobilier

LIGN'EXPO
10, Chemin de Fondeyre
31200 TOULOUSE - FRANCE

Tel 05 62 75 99 30
Fax 05 62 75 99 39
E.mail commercial@lignexpo.com
Site web www.lignexpo.com

OU

Location Mobilier

ORSA EXPO Sud
190, Rue Terre de Roy
34740 VENDARGUES - FRANCE

Tel 04 67 91 25 05
Fax 04 67 52 43 48
E.mail infosud@orsaexpo.fr
Site web www.orsaexpo.fr

Liste des interlocuteurs (suite)

Décoration florale

FLORA BORA

Chemin de la Pradelaine
34970 LATTES MAURIN – FRANCE

Contact
Tel 04 67 15 11 01
Fax 04 67 15 11 77
E.mail info@florabora.com
Site web www.florabora.com

Parking CORUM

T.A.M. SUR SITE :

Niveau -2 du parking Corum

Tel 04 67 79 04 59
site Web http://www.montpellier-agglo.com/tam/page.php?id_rubrique=36&id_fichier=799

Restauration sur stand

SARL HUSSER

Brasserie du CORUM
Esplanade Charles de Gaulle
34000 MONTPELLIER – FRANCE

Contact
Tel 04 67 02 03 04
Mobile 06 32 64 45 82
Fax 04 67 54 76 43
E.mail contact@brasserieeducorum.fr
site Web <http://www.brasserieeducorum.fr/>

Infos pratiques Ville de Montpellier

OFFICE DU TOURISME

30, Allée Jean de Lattre de Tassigny
34000 MONTPELLIER – FRANCE

Tel 04 67 60 60 60
Fax 04 67 60 60 61
E.mail contact@ot-montpellier.fr
site Web www.ot-montpellier.fr

Réservation hébergement Exposants

LE CORUM

Service Hébergement

Esplanade Charles de Gaulle
BP 2200
34027 MONTPELLIER CEDEX 1 – FRANCE

Tel 04 67 61 67 61
Fax 04 67 61 66 84
E.mail hebergement@enjoy-montpellier.com

Horaires et accès montage et démontage

○ Dates et Horaires montage et démontage

- **Montage des standistes :**
Lundi 9 décembre de 8h à 20h
Mardi 10 décembre de 8h à 12h
- **Montage des exposants stands équipés :**
Lundi 9 décembre de 16h à 20h
Mardi 10 décembre de 8h à 12h
- **Ouverture de l'exposition du mardi 10/12 à 14h au vendredi 13/12 à 14h**
- **Démontage le vendredi 13 décembre**
De 14h à 20h

○ Lieu de l'exposition

Niveau 0 :
Hauteur sous plafond : 3,30m
Charge au sol maxi : 500 Kg/m²

Niveau 2:
Hauteur sous plafond : 3,30m
Charge au sol maxi : 500 Kg/m²

○ Accès Montage - Démontage - Livraison

Toute livraison ou déchargement s'effectue obligatoirement par le quai de déchargement du Corum, ouvert du lundi 9/12 au vendredi 13/12 de 8h00 à 20h00

⇒ Pour accéder au Quai de déchargement Corum, depuis le centre ville, suivre la direction « Tunnel du Corum ».

⇒ A l'entrée du tunnel, prendre la bretelle droite d'accès au parking Corum et se présenter au rideau de fer indiqué « **Corum - Quai de déchargement exposant** » voir plans pages 8 - 9.

Le stationnement pour livraisons au quai de déchargement Corum **est limité à 1 heure maximum.**

Les chauffeurs doivent laisser un numéro de téléphone portable sur le pare-brise de tout véhicule stationné au quai.

Depuis le **Quai de déchargement situé au niveau -1**, tous les niveaux du Corum sont desservis par deux monte-charge, libres d'accès.

Charge maxi monte-charge : 4 T
Volume : 13 m³
Hauteur : 2.45 m
Largeur : 1.70 m
Longueur : 3.25 m

Les véhicules transportant des marchandises lourdes et volumineuses, doivent être obligatoirement équipés de hayon afin de pouvoir décharger à niveau du Quai.

Hauteur du quai : 1.20 m
Hauteur maxi gabarit : 4.00 m

Le CORUM ne dispose pas de chariots élévateurs.

Infos

T.A.M : société gestionnaire du parking du Corum (voir page 4)

○ Parking

En dehors des livraisons, les véhicules peuvent stationner dans le parking souterrain géré par la T.A.M attendant au Corum (HSP : 1,90 m). Aucune réservation de places n'est possible, toutefois, les exposants peuvent bénéficier d'un abonnement temporaire individuel à prix préférentiel au-delà d'1 jour de stationnement.

Comment réceptionner des colis au Corum ?

○ Marchandises livrées sur le Corum

Elles doivent être directement livrées au quai de déchargement du Corum :

Mentions obligatoires à écrire lisiblement tout colis envoyé au Corum :

Nom et adresse de l'expéditeur

JRES 10-13 décembre

Nom du stand destinataire

Adresse de réception des colis :

Le CORUM

Quai de déchargement CORUM

Le tunnel du Corum

Rue de Sully

34000 – MONTPELLIER - FRANCE

Le Corum ne dispose pas de main-d'œuvre dédiée aux transports des colis des exposants. Il appartient aux exposants de venir les récupérer eux-mêmes. Lors du démontage du salon, les colis exposants doivent être récupérés sous 48h. Passé ce délai le Corum procède au nettoyage systématique des grilles de stockage.

○ Horaires d'ouverture du quai de déchargement

Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 la semaine précédent le congrès.

La réception des colis d'exposant au congrès est autorisée uniquement à partir du

LUNDI 2 DECEMBRE 2013

Tout colis réceptionné est stocké sous grille de stockage au quai de déchargement.

Attention : *Tout colis mal étiqueté est systématiquement refusé. Chaque exposant est responsable du transport de son matériel, de la réception et de la réexpédition de ses colis. Le Corum décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration de marchandise entreposée.*

Comment accéder au Corum ?

○ Par route

Autoroute A9 : Sortie n° 29 - Montpellier Est, 10 minutes du Corum

Autoroute A75 par Clermont-Ferrand

Parking Corum et proximité : 1000 places

- 721 km de Paris
- 310 km de Lyon
- 200 km de Marseille
- 480 km de Bordeaux
- 430 km de Nice

○ Par avion

Aéroport International de Montpellier- Méditerranée, à 8 Km du Corum.

15 rotations quotidiennes avec Paris : Charles de Gaulle (5), Orly-Ouest (10) >> 1h10 de Paris.

Navettes toutes les 15 minutes entre l'aéroport et le centre ville (trajet 20mn). Pour le Corum, arrêt « Ibis Frantour ».

Liaisons directes avec Brest, Rennes, Nantes, Paris, Lille, Metz-Nancy, Strasbourg, Ajaccio, Bastia, Bordeaux, Clermont-Ferrand et Nice.

Fiche-réduction Congrès sur simple demande : 35% à 60% tarif Air France en fonction des places disponibles.

- Tel. Aéroport Montpellier : 04 67 20 85 85
- Site officiel : www.montpellier.aeroport.fr
- Air France : 36 54
- Iberia : 0 825 800 965
- British Airways/GB Airways : 0 825 825 400
- Ryanair : 0 892 232 375

○ Par train

Gare SNCF à 5 minutes du Corum

11 liaisons quotidiennes avec Paris >> Durée du trajet = 3h10

Fiches réduction congrès : 20% du tarif SNCF

Tel SNCF infos :

Depuis l'étranger >: 0 892 35 35 35

Depuis la France : 36 35

Répondeur Gare Montpellier : 04 99 74 15 10

Plans d'accès

Accès / Access to Le Corum Palais des congrès - Opéra Berlioz Montpellier

Tramway ligne 1 La Mosson - Odysseum
Tramway ligne 2 St Jean de Védas - Jacou
Tramway ligne 3 Juvignac - Lattes / Pérols
Tramway ligne 4 Place Albert 1^{er} - Observatoire

Sortie 29
Echangeur MONTPELLIER-EST

Le Corum
Palais des Congrès - Opéra Berlioz
Esplanade Charles de Gaulle - BP 2200
34027 Montpellier Cedex 1 - France
Tél.: + 33 4 67 61 67 61
Fax: + 33 4 67 61 67 00
www.enjoy-montpellier.com
e-mail: corum@enjoy-montpellier.com

ENJOY
Montpellier
LE CORUM

Avril 2012

Plans d'accès (suite)

Le Corum

Palais des congrès - Opéra Berlioz Montpellier

Tramway ligne 1 La Mosson — Odysseum

Tramway ligne 2 St Jean de Védas — Jacou

Tramway ligne 4 Place Albert 1^{er} — Observatoire

Entrée des artistes Artist's entry

Livraisons Deliveries Quai Berlioz

Livraisons Deliveries Quai Corum

en venant de... coming from... NÎMES RN113

en venant de... coming from... autoroute aéroport coming from... highway airport

en venant de... coming from... la gare train station

LE CORUM

Palais des Congrès - Opéra Berlioz
Esplanade Charles de Gaulle - BP 2200
34027 Montpellier Cedex 1 - France
Tél.: + 33 4 67 61 67 61
Fax: + 33 4 67 61 67 00
www.enjoy-montpellier.com
e-mail: corum@enjoy-montpellier.com

ENJOY Montpellier
LE CORUM

Avril 2012

Services du Congrès

○ Restaurant et Bar

La Brasserie du Corum (100 couverts), niveau 0 du Corum, est ouverte durant le congrès (fermeture le dimanche).

Sur votre stand, pour agrémenter l'accueil de vos visiteurs avec des cocktails, buffets...

Vous pouvez faire appel à :



HUSSER BRASSERIE DU CORUM
Esplanade Charles de Gaulle
34 000 Montpellier
Tel : 04 67 02 03 04
Fax : 04 67 54 76 43
contact@brasserieducorum.fr

○ Hébergement Exposants

Le service hébergement du Corum propose une sélection d'hôtels de 2 à 4 *** situés en centre ville et abords de Montpellier (voir page 4).

Lors du premier contact, merci de stipuler que vous êtes exposant sur les JRES.

Consignes Générales

○ Sols, parois, piliers du Corum

Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les structures des espaces Corum accueillant la manifestation ainsi que de procéder à tous travaux touchant aux conduits de fumée, d'eau, d'air comprimé, aux circuits électriques et téléphoniques du bâtiment.

Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou par le marquage au sol si les stands sont livrés sans moquette.

Il est interdit de recouvrir de moquette, de parquet ou autres supports les allées de circulation et espaces communs entre les stands.

○ Stands équipés

La hauteur des panneaux fournis est de 2,40 mètres.

Le Corum met à la disposition des cloisons de stand en bon état aux exposants. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises et des pastilles double-face spéciales bois. Ce type d'accroche peut être mise à disposition gratuitement sur demande lors de l'installation des exposants.

○ Surfaces nues aménagées par des standistes professionnels

N'oubliez pas de transmettre l'ensemble du dossier technique exposants à votre décorateur ou standiste professionnel.

Les standistes professionnels qui réalisent des stands à partir d'une surface nue, doivent obligatoirement envoyer un plan décorateur au service régie du Corum, 30 jours avant le début de l'installation.

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,40 mètres doit être soumise à l'approbation de l'organisateur du salon et du Corum.

○ Publicité des stands

La distribution de documents publicitaires et tracts ne peut s'effectuer à l'extérieur du stand.

L'apposition de panneaux publicitaires sur les murs du Corum ainsi que le dépôt « sauvage » de documents sur les espaces communs, est strictement interdit en dehors des stands. En cas d'infraction constatée, les documents seront systématiquement jetés.

○ Projection d'images ou gobos

Toute projection d'images, de gobos... sur les murs ou sur tout espace public du Corum est interdite.

Important

Une copie de l'attestation d'assurance devra être adressée au Corum, 15 jours avant le début de l'installation.

○ Assurance

Les exposants souscrivent individuellement une police d'assurance responsabilité civile professionnelle et multirisques incluant les périodes de montage, stockage, démontage et transport auprès de leur compagnie habituelle.

L'organisation des JRES n'assure pas les exposants contre les vols éventuels.

Sécurité – Surveillance et Gardiennage

Important

Il est important de veiller à votre stand, de ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture de l'exposition et d'être vigilant durant le montage et démontage de votre stand.

○ Sécurité – Surveillance

La sécurité incendie et la surveillance du Corum sont assurées toute l'année par une société spécialisée prestataire du Palais des congrès.

○ Gardiennage

Le gardiennage général des espaces du congrès et de l'exposition est placé sous la responsabilité de l'organisateur, mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat.

Pendant les JRES, la sécurité sera assurée par un contrôle aux entrées du Corum. Seules les personnes munies d'un badge congressistes, exposants, organisateurs, officiels, etc...ainsi que les personnels de restauration, seront autorisés à entrer de 8h à 20h.

La nuit, de 20h à 8h les lieux sont fermés, gardés par des agents de sécurité sur chaque niveau de l'exposition.

Le bâtiment n'abrite aucune autre manifestation que les JRES entre le 9 et le 13 décembre.

L'organisation des JRES n'assure pas les exposants contre des vols éventuels et dégradations.

Si vous désirez louer les services d'un agent de surveillance, contactez directement le régisseur de la manifestation au service Régie Congrès et Expositions au 04 67 61 67 53.

Règlement de sécurité

L'exposant doit obligatoirement retourner au Corum, l'attestation jointe en annexe du dossier dûment complétée et signée, l'engageant à respecter les dispositions et mesures de sécurité applicables à l'exposition et contenues dans le règlement ci-après.

1. REGLEMENTATION

Les obligations rappelées dans le présent document sont celles prévues par l'Arrêté Ministériel du 18 Novembre 1987.

2. OBLIGATIONS DES EXPOSANTS ET LOCATAIRES DE STAND

2.1. Contrôle de l'administration :

Les aménagements de stands doivent être achevés au moment du contrôle par la Commission de Sécurité.

Sur chaque stand, l'exposant ou son mandataire qualifié doit être présent lors de ce contrôle et doit pouvoir communiquer tout renseignement concernant les installations et les matériaux.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fermeture d'un stand ordonnée par la Commission de Sécurité pour inobservation des règlements.

2.2. Dispositions légales :

Les machines en fonctionnement exposées sur les stands doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'organisateur un mois avant l'ouverture au public. Les moteurs thermiques ou à combustion, les générateurs de fumée, le gaz propane, les gaz dangereux, les sources radioactives, les rayons X et les lasers présentés sur les stands doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'administration compétente un mois avant l'ouverture au public. Cette demande d'autorisation sera transmise à l'administration par l'organisateur.

Le chargé de sécurité désigné par l'organisateur indiquera les dispositions particulières à adopter sur les stands soumis à déclaration et notifiera les décisions de l'administration pour les stands soumis à autorisation.

3. AMENAGEMENT DES STANDS

3.1. En fonction de leur réaction au feu, les matériaux d'aménagement sont répartis en 5 catégories :

- MO (incombustible) ;
- M1 (non inflammable) ;
- M2 (difficilement inflammable) ;
- M3 (moyennement inflammable) ;
- M4 (facilement inflammable).

3.2. La preuve du classement de réaction doit être apportée :

soit par le procès verbal d'essai réalisé par un laboratoire agréé,
soit par le marquage de conformité à la norme NF.

Pour les tissus ignifugés, la preuve du classement de réaction au feu doit être apportée :

- soit par identification placée en lisière si le traitement d'ignifugation est effectué en usine ou en atelier,
- soit par un tampon ou un sceau si le traitement d'ignifugation est effectué " in situ ".

Les matériaux traditionnels présentent les classements conventionnels suivants (*dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'apporter la preuve du classement*) :

- Classement MO : verre, brique, plâtre, ardoise, fer, acier, aluminium, produits céramiques ;
- Classement M3 : bois massif non résineux d'au moins 14 mm d'épaisseur, bois massif résineux et panneaux dérivés du bois (*contre-plaqué, lattés particules, fibres*) d'au moins 18 mm d'épaisseur ;
- Classement M4 : bois massif non résineux d'épaisseur inférieure à 14 mm, bois massif résineux et panneaux dérivés du bois d'épaisseur inférieure à 18 mm.

3.3. Les matériaux utilisés doivent présenter les classements suivants :

- constitution et aménagement des stands et notamment leur cloisonnement et ossature : M3 ;
- décoration florale de synthèse en grande quantité : M2 ;
- revêtements des podiums, estrades et gradins : M3, si la hauteur est supérieure à 0,30 m et la superficie supérieure à 20 m²
- M4 dans les autres cas.
- couverture, double couverture éventuelle et ceinture des chapiteaux et tentes : M2
- vélums d'allure horizontale : M1 (*classement M2, si le bâtiment est protégé par une installation d'extinction automatique à eau*).

3.4. les stands ne peuvent comporter qu'un seul niveau de surélévation.

3.5. Les stands possédant un plafond, un faux-plafond ou vélum et les stands possédant un niveau de surélévation doivent remplir simultanément les conditions suivantes :

- avoir une surface inférieure à 300 m²
- totaliser une surface de plafonds et faux-plafonds pleins au plus égale à 10 % de la surface du niveau.

4. INSTALLATIONS ELECTRIQUES

4.1. les installations électriques sur les stands sont établies à partir d'un coffret de livraison qui restera toujours accessible au personnel du stand.

Ces installations sont réalisées conformément à la norme NFC15-100 ; elles sont exploitées sous la responsabilité des exposants.

4.2. Les principales obligations réglementaires sont les suivantes :

- Les câbles souples doivent être prévus pour une tension nominale au moins égale à 500 V,
- les circuits d'alimentation des socles de prises de courant doivent être protégés par les dispositifs de courant nominal inférieur ou égal à 16 A,
- toutes les canalisations doivent comporter un conducteur de protection relié à la borne de mise en terre du coffret de livraison du stand,
- les prises de terre individuelles de protection sont interdites,
- les appareils de classe O doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel nominal au plus égal à 30 mA.

5. INSTALLATIONS ELECTRIQUES

5.1. L'accessibilité à l'organe de coupure du stand doit être maintenue en permanence.

5.2. Si le stand est laissé sans surveillance individuelle, l'organe de coupure doit être fermé.

5.3. L'installation du stand doit être entièrement démontée à l'issue de la manifestation.

Règlement de sécurité (suite)

6. UTILISATION DU BUTANE OU DU PROPANE EN BOUTEILLE

6.1. Les bouteilles contenant 13 kg de gaz au plus sont seules autorisées.

6.2. Les bouteilles doivent toujours être munies de détendeurs normalisés. L'utilisation de ces extincteurs doit être assurée par une personne désignée à cet effet.

6.3. Les bouteilles raccordées doivent être placées hors d'atteinte du public et être protégées contre les chocs. Le nombre de bouteille raccordées sur chaque stand est limité à 6. Les bouteilles raccordées doivent être éloignées les unes des autres de 5 mètres au moins, ou bien séparées par un écran rigide et incombustible et implantées à raison d'une bouteille pour 10 m².

6.4. Les tuyaux de raccordement souples ou flexibles :

- doivent être conformes à la norme correspondante à leur diamètre,
- doivent être de longueur inférieure à 2 mètres,
- ne doivent pas être utilisés après la date figurant sur le tuyau.

6.5. les bouteilles non raccordées ne doivent pas être conservées dans le bâtiment.

7. APPAREILS DE CHAUFFAGE INDEPENDANTS

L'utilisation dans les bâtiments d'appareils de chauffage indépendants électriques, à combustible gazeux, à combustible liquide, ou à combustible solide est interdite.

8. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

8.1. L'implantation et l'aménagement des stands ne doivent pas compromettre l'accessibilité aux R.I.A, aux extincteurs et aux commandes de désenfumage.

8.2. Les stands possédant un plafond, un faux-plafond ou un vélum et les stands présentant un niveau de surélévation doivent disposer d'extincteurs portatifs dès lors que leur surface est supérieure à 50 m².

9. LIQUIDES INFLAMMABLES

Sur chaque stand les liquides inflammables sont limités aux quantités suivantes :

- liquides inflammables de 2ème catégorie (*fioul, gasoil, alcool de titre supérieur à 40 degré G.L.*) : 10 litres pour 10 m² avec un maximum de 80 litres.
- liquides inflammables de 1ère catégorie (*benzène, toluène, hexane, butanol, xylène, essence de térébenthine,...*) : 5 litres.

Les liquides particulièrement inflammables (*oxyde d'éthylène, sulfure de carbone, éther*) sont **INTERDITS**.

10. PRODUITS INTERDITS

Les produits suivants sont interdits sur les stands :

- échantillons ou produits contenant un gaz inflammable,
- ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique,
- article en celluloid,
- artifices pyrotechniques et explosifs,
- oxyde d'éthyle, sulfure de carbone, éther sulfurique et acétone,
- acétylène, oxygène et hydrogène (sauf dérogation administrative).

○ Application des règlements :

Par la signature de l'attestation règlement et sécurité, tout exposant s'engage à respecter les clauses du présent cahier ainsi que celles du règlement général inhérent au congrès.

Toute infraction aux dispositions du règlement édicté peut entraîner l'exclusion immédiate de toute personne ou de toute société exposante contrevenante. Il en est ainsi en particulier du défaut d'assurance, de la non conformité de l'agencement du stand, le non respect des règles de sécurité, la non occupation des stands, le non règlement des prestations complémentaires. Le comité d'organisation dispose d'un droit de rétention sur les articles exposés et les éléments de mobilier appartenant à la société exposante.

En cas de contestation, le tribunal de Commerce de Montpellier est seul compétent, le texte du présent règlement en français faisant foi.

Equipement des stands

○ Descriptif technique du stand équipé :


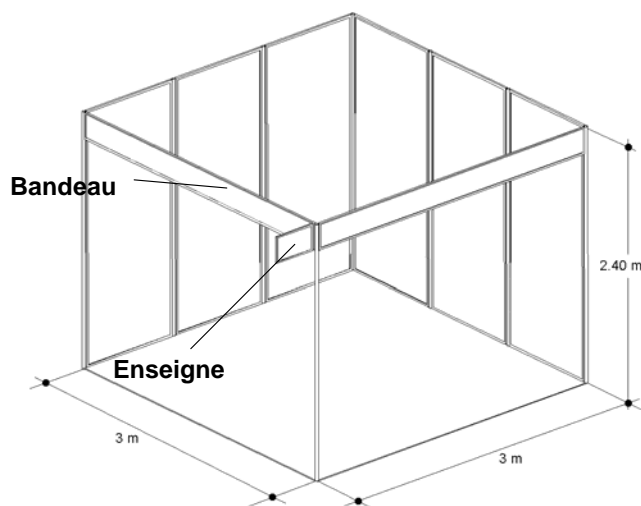
- Cloisons mélaminé « hêtre » 2,40 m x 1m (surface utile : 0,945 m x 2,389 m)
- Poteaux aluminium laqué noir
- Bandeau de façade mélaminé « hêtre » 3 m x 0,25 m
- 1 Enseigne drapeau double face 30 cm x 42 cm (surface utile : 29,7 cm x 42 cm)
(Voir ci-joint formulaire enseigne à retourner au Corum page 19)
- 1 Alimentation électrique 1Kw (en 12/24h) - si vous souhaitez une alimentation 24h/24h, merci de vous référer au bon de commande P.20
- 1 Rampe de 3 spots (3 x 100 Watts)
- 1 table nappée (gris/noir) 1,80mx0,60m + 2 chaises + 1 corbeille
- Moquette de couleur mandarine  (ref. 9347 – nuancier expostyle)
- Nettoyage du stand tous les soirs

Schéma de présentation
d'un stand d'angle de 9m² (3m x 3m)



ATTENTION : Pour des raisons de sécurité, l'alimentation électrique générale de l'espace exposition est interrompue tous les soirs entre 20h et 5h du matin. Si vous désirez une alimentation électrique 24h/24h de votre stand, merci de vous référer au bon de commande p.20 – Aucune dérogation ne sera accordée sur place.

Branchements électriques

○ Vous avez un stand équipé

- La puissance fournie varie en fonction de la taille de votre stand selon le tableau suivant :

	6 m ²	9 m ²	12 m ²	15 m ²	18 m ²	21 m ²	27 m ²
Puissance livrée	1 kW	1 kW	1 kW	1 kW	2 kW	2 kW	3 kW
Rail spots	1	1	1	1	2	2	3

- Pour des raisons de sécurité, chaque branchement électrique fourni par le Corum ne pourra alimenter qu'un seul stand.
- Sur le plan en dernière page du dossier, veuillez nous indiquer l'emplacement souhaité pour l'installation de votre boîtier électrique.

Infos

Mémo : 1kW = 1000 W

1 rail de 3 spots = 300 Watt
1 ordinateur = 500 Watt
1 machine à café = 500 Watt
1 réfrigérateur = 500 Watt

Pour commander

Bon de commande page 20
Date limite de commande

le 26/10/2013

○ Vous avez une surface nue

- 1 Alimentation électrique 1Kw (en 12/24h)
- Nettoyage du stand tous les soirs.

ATTENTION : Pour raisons de sécurité, l'alimentation électrique générale de l'espace exposition est interrompue tous les soirs entre 20h et 5h du matin.

Si vous désirez une alimentation électrique 24h/24h de votre stand, merci de vous référer au bon de commande p.20

Accès Réseau

○ Dans tous les espaces exposants

- 1 réseau Wi-Fi (802.11a/b/g/n) sur l'ensemble des espaces de l'exposition, avec deux contextes d'authentification : eduroam et portail captif (avec dans ce cas un compte d'accès par personne).

○ A votre demande uniquement, quel que soit votre stand, équipé ou nu

- 1 prise réseau Ethernet format RJ45 male, en configuration speed auto parmi les débits suivants : 10/100/1000 Mb/s et en duplex auto.
- 1 vlan dédié par exposant
- 6 adresses IP privées traduites en une adresse IP publique
- Accès à un serveur DNS publique

Informations techniques communiquées à chaque exposant 1 mois avant le congrès.

Le réseau local du congrès est raccordé au réseau RENATER à un débit maximum de 10 Gb/s et au delà à Internet, avec les principaux ports ouverts pour le trafic sortant conformément au document de spécification « Politique de filtrage pour les réseaux invités » édité par RENATER et [disponible ici](#).

Le trafic entrant non initié par une session sortante n'est pas autorisé.

Prestations diverses

Pour commander

Bon de commande page 20
Date limite de commande
le 26/10/2013

Réserve 2m²

- La réserve comprend 2 cloisons + 1 porte fermant à clé. Si vous souhaitez une surface plus importante vous pouvez commander des cloisons supplémentaires.
- Indiquer l'emplacement souhaité sur le plan en dernière page du dossier.

Mobilier, Décoration florale

Pour toute demande de mobilier et/ou de décoration florale sur le stand, commander directement aux prestataires partenaires de la manifestation dont la liste figure p. 3-4.

Nettoyage complémentaire :

L'aspiration de la moquette de votre stand et le vidage des poubelles sont prévus tous les soirs.

Pour toute demande complémentaire ou spécifique, merci de contacter la régie générale du Corum (p.3)

Attestation règlement et sécurité obligatoire

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Tel : Fax : E.mail :

A retourner

Responsable :

avant **le 26/10/2013** à
Le CORUM
Service Régie
Congrès Expositions
BP 2200
34027MONTPELLIER
CEDEX 1
Tel : 04 67 61 67 61
Fax : 04 67 61 66 89

L'exposant doit obligatoirement retourner cette attestation dûment complétée et signée au Corum, l'engageant à respecter les dispositions et mesures de sécurité applicables à l'exposition et contenues dans le règlement de sécurité. Une copie de ce règlement doit être transmise à tous les sous-traitants intervenant pour le compte de l'entreprise exposante.

Je soussigné(e), M.(Mme), représentant la société

*.....et agissant en qualité de
....., reconnais avoir reçu de la part du Comité d'Organisation, un exemplaire du cahier des charges mettant en application les dispositions de l'Arrêté du 18 novembre 1987 et portant sur les dispositions et mesures de sécurité à observer par les exposants et les locataires de stands.*

Je m'engage à respecter le cahier des charges de la manifestation et à le faire respecter à tout sous-traitant que j'aurai mandaté.

Date et signature :

Cachet de l'entreprise

Formulaire Enseigne

Raison sociale :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville : Pays :

Tel : Fax : E.mail :

Responsable :

A retourner

avant **le 26/10/2013** à
Le CORUM
Service Régie
Congrès Expositions
BP 2200
34027MONTPELLIER
CEDEX 1
Tel : 04 67 61 67 61
Fax : 04 67 61 66 89

L'enseigne ne concerne que les stands équipés

Les enseignes sont toutes normalisées, placées en drapeau double face 29,7 cm x 42 cm.
A défaut de recevoir ce bon de commande complété, l'organisateur décidera du libellé de l'enseigne en lieu et place de l'exposant.

Important

ENSEIGNE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Lettrage 16 lettres
capitales maximum
pas de logo.
Cette prestation est
obligatoire et gratuite.

Date et signature :

Cachet de l'entreprise

Bon de commande de prestations optionnelles

Electricité – Prestations diverses – Nettoyage

Je souhaite un stand EQUIPE

Je souhaite un stand NU

Je souhaite disposer d'un accès réseau filaire sur mon stand (prestation incluse dans le prix du stand)

Raison sociale :

Adresse :

Pour Commander

avant **le 26/10/2013**

accompagné du règlement à

LE CORUM

BP 2200

34027MONTPELLIER

CEDEX 1

Tel : 04 67 61 67 61

Fax : 04 67 61 66 89

Code Postal : Ville : Pays :

Tel : Fax : E.mail :

Responsable :

Adresse de facturation (si différente) :

Prestations techniques			
Electricité			
Désignation	PRIX U TTC €	Quantité	Total TTC €
complément pour 2 kW mono 220V (prise 16A)	17,94 €		
complément pour 3 kW mono 220V (prise 16A)	31,7 €		
complément pour 6 kW mono (2 boîtiers 3kW)	77,15 €		
complément pour 6 kW tri 380V (bornier 10A)	95,68 €		
complément pour alimentation électrique 24h/24h	300 €		
Prestations diverses			
Réserve de 2 m ²	163,85 €		
Cloison supplémentaire pour réserve	44,25 €		
Merci d'inscrire ci-après votre N° de TVA Intracommunautaire :		Total TTC Dont TVA 19,6 %	
N° de SIRET :			

Important

Aucune commande n'est prise en compte si son paiement n'est pas joint.

REGLEMENT

Par chèque à l'ordre de SAEML ENJOY MONTPELLIER / CORUM
envoyé à : LE CORUM BP 2200 34027 MONTPELLIER CEDEX 1

Par virement bancaire au compte de SAEML ENJOY MONTPELLIER / CORUM :

Domiciliation :

CREDIT MUTUEL – CCM MONTPELLIER ETOILE

IBAN : FR 76 1027 8089 8200 0200 5554 511

BIC : CMCIFR2A

*Code banque : 10278 *Code guichet : 08982 *N°compte. : 00020055545 *Clé : 11

Date et Signature

Cachet de

Plan du stand

Prestations techniques

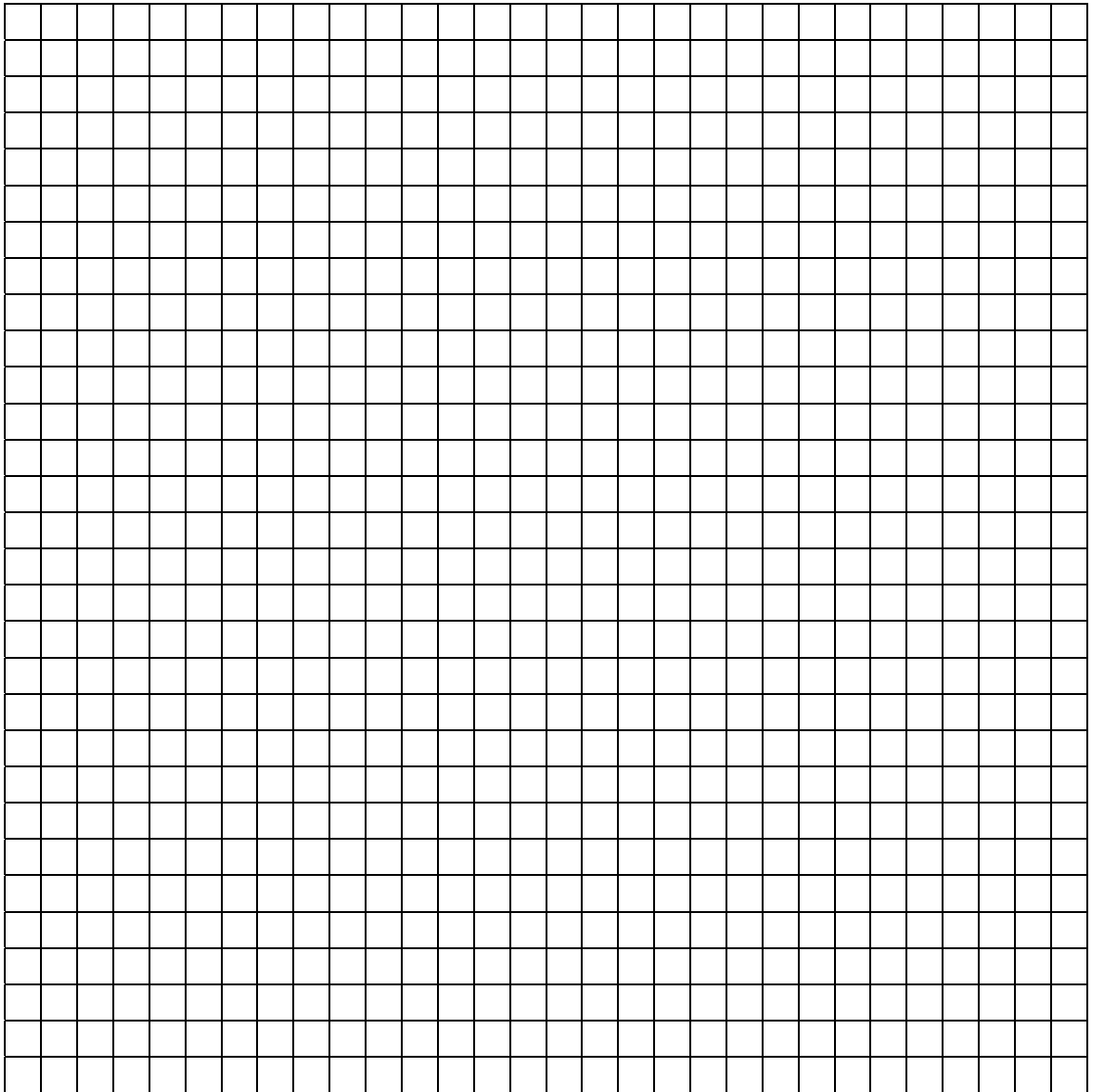
Indiquer sur le plan l'emplacement souhaité pour le boîtier électrique et la réserve.

E = Boîtier électrique

R = Réserve

Important

Plan à joindre au bon de commande avant
le 26/10/2013



Echelle : 10 carreaux = 1 mètre

Raison sociale :

Téléphone :

Date et Signature

Cachet de l'entreprise